

Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaire Jean Torrent de Mende, 3E. 2912, mars 1497 à avril 1499, AD Lozère
relevé par Philippe Maurice

Registres de Jean Torrent

notaire royal de Mende et bedeau du chapitre en 1498

3^E. 2912, livre "octavius"

1 feuillet vierge

1 feuillet d'invocations divines.

8 feuillets de table analytique.

f° 1, le 31 mars 1497, obligation de Jean Hermentier, de Raspalhac, envers le chapitre de Mende.

f° 2, le 15 avril 1497, sous-arrentement par Raymond Privat, fils de Martin, du Bleynard, à Etienne Sibbert, fils d'Etienne, de Guas (La Rouvière).

f° 2v°, le 15 avril 1497, cession en nouvelle emphytéose par Astorg de Cénaret, prévôt de Mende, à Guillaume Malaboche, de Coulagne Haute (Rieutort).

f° 4, le même jour, cession en nouvelle emphytéose d'un pastoral par ledit prévôt à André Velay, de Coulagne-Basse (Rieutort).

f° 5, le 21 avril 1497, licence par le chapitre de Mende à Jean de Grandmont, chanoine de Mende, curé de Saint-Jean du Chambon du Colet de Dèzes, de faire un moulin sur le terroir de ladite cure, et aussi de recevoir les eaux de la rivière du Gardon.

f° 6, le 25 avril 1497, protestation du chapitre de Mende, représenté par son procureur, Jean Destructis, bachelier dans les deux droits, bénéficiaire en la cathédrale, contre les carmes de Mende, représentés par Jean Chauce, leur prieur.

f. 6v°, le 12 avril 1497, résignation devant le chapitre de Mende par Pierre Rossald, prêtre bénéficiaire de Mende, curé de la Malène, procureur de Pierre Hermentier, prêtre bénéficiaire de Mende, doyen de Quézac, selon procuration reçue par François Salas, prêtre, de son surplis de chorier de Mende, et cela en faveur de François Hermentier, clerc, son neveu. Suivi de la mise en possession dudit surplis en faveur dudit François.

f° 8, le 5 mai 1497, obligation d'Etienne Ferra, pareur de Mende, et de Raymond Guin, tisserand de Mende, de Jean Malassanhe, tisserand de Mende, d'Antoine Barbut, de Brenoux, de Raymond Malaval, du Lac (Brenoux), de Pierre Malaval, du Lac, en faveur d'Astorg Pradier, marchand de Mende.

f° 11v°, le 11 mai 1497, obligation d'Antoine Pons, de Sclops (Servières), envers Jean Galieyre, de Méjantel (Barjac), Philippe Brengier, de Chanterujols de Genebrier (Gabrias), et Jean Brengier, pareur de Servières.

f° 12, le 22 mai 1497 arrentement par Guidon de la Panouze, protonotaire apostolique, chanoine de Mende, à Pierre Brossos, fils de Jean, de Lanuéjols, d'un pré et d'une aire.

f° 13, le 25 mai, insinuation par le chapitre de Mende, pour Guillaume de Grandmont, bachelier en décret, sur la requête de son frère, Robert de Grandmont, pour que les canonicat et prébende de feu Jean Matusson reviennent audit Guillaume de Grandmont, selon la volonté du pape.

f° 14, le même jour, prise de possession par Antoine d'Apcher, bachelier en décret, chanoine de Mende, de la maison canoniale qui est à côté de l'orme.

f° 14v°, le 16 mai 1497, requête devant le chapitre de Mende par Jean de Grandmont, procureur de Guillaume de Grandmont, qui renonce au surplis dudit Guillaume de Grandmont, pour échange avec la chapelle Saint Jean de Montclar, selon lettres du pape, laquelle existe en l'église Saint Marcel du diocèse de Die, pour collation en faveur de noble Robert de Grandmont.

- ° 15v°, le même jour, renonciation par le même procureur dudit Guillaume de Grandmont, dudit surplis en faveur dudit Robert de Grandmont.
- ° 16, le 27 mai 1497, renonciation devant le chapitre de Mende, par noble Robert de Grandmont, de son surplis en la cathédrale, en faveur de noble Charles de Chadrac. Suivi de l'obligation dudit Chadrac envers le chapitre, pour sa réception au surplis. Puis prise de possession de son surplis par ledit Chadrac.
- ° 18, le 30 mai 1497, requête devant le chapitre de Mende par Guillaume de Grandmont, bachelier en décret, chanoine de Mende, qui requiert Pons Atger, comme official de Mende, d'enregistrer les lettres de nomination en sa faveur. Puis, le même jour, prise de possession de sa prébende et prestation de serment sur le "libro marthologii" dudit Guillaume de Grandmont.
- ° 19v°, le même jour, obligation de Jean de Grandmont, chanoine de Mende, et Robert de Grandmont, au principal, et Guinet Monbel et Jean Chevalier le vieux, marchand de Mende, comme fidéjusseurs, envers le chapitre de Mende, pour le prix de la chape de réception de Guillaume de Grandmont, comme chanoine de Mende.
- ° 20v°, le 4 juin 1497, obligation envers Antoine Chevalier clerc, cellérier du chapitre de Mende, reconnue par André Chalvet, de Lecha (Prunet, diocèse de Mende), et Antoine Privat, hôte du Colet, pour 133 livres tournois pour l'arrentement à eux fait par le chapitre de Mende des décimes du Colet.
- ° 21v°, le 9 juin, requête par Pierre Mathieu, prêtre, curé d'Altier, frère et convict d'Antoine Mathieu, marchand de Pradelles, diocèse du Puy, faite à Hélie de Châteauneuf, chanoine de Mende, bailli du chapitre, pour qu'il accorde le lods pour un pré que la cour du chapitre d'Auroux lui a remis.
- ° 22v°, le 10 juin, quittance dotale par Jean Dumas, notaire de Mende, à Marquèze, sa femme, outre les autres trente livres reconnues par acte reçu par moi le 16 septembre 1489, de 48 livres et dix sous tournois, reçuz des mains de Pierre Hermentier, doyen de Quézac.
- ° 23v°, le 10 juin 1497, quittance générale par ladite Marquèze, femme de maître Jean Dumas, autorisée par son mari, audit Pierre Hermentier doyen de Quézac, des deux dots qu'il lui avait constituées, l'une avec Pierre Dumas, défunt, d'Altayrac (Saint-Gervais), et l'autre avec maître Jean Dumas.
- ° 24, le 16 juin, demande d'insinuation au chapitre de Mende de lettres apostolique en faveur de maître Jean Borriac lui accordant la provision d'un surplis de la cathédrale, ce à quoi le chapitre répond que Jean de Grandmont et Jean de Roquette ne sont pas à Mende et qu'ils répondront plus tard.
- ° 25, le 29 juin 1497, obligation de Vital Bertrand, fils de Jean, du Mas Soteyra (Allenc), comme principal, et Jean Amat, du Mazel (Allenc), son fidéjusseur, envers Antoine Chevalier, clerc, cellérier du chapitre de Mende, pour l'arrentement des décimes d'Allenc.
- ° 26, le même jour, obligation d'Etienne Raymond, clerc de Salesse (Allenc), et Guillaume Cosegal, d'Allenc, envers ledit cellérier, pour les décimes d'Allenc. L'acte est annulé.
- ° 26v°, le même jour, obligation de Jean Molin, de Beyrac (Allenc), Antoine Molin, son neveu, et Vital Bermond, d'Allenc, envers ledit cellérier, pour les décimes d'Allenc. L'acte est annulé.
- ° 27, le même jour, même obligation annulée, de Barthélémy Raynoard, fils de Jean d'Allenc, et son père, puis de Jean André le vieux, de Beyrac (Allenc), et son fils, Vital André, puis de Jean Pradier, prêtre de la Rouvière, et Antoine Chaudeyrac de Pelouse (La ROuvière), puis de puis de Jean Amat, du Mazel, et Vital Bertrand, fils de Jean d'Allenc, puis de Raymond Gachon, d'Altarel (Allenc), et Pierre Angelier, fils de Jean, dudit lieu, puis de Guillaume Bonaffon, de Monbel (Allenc), et André Martin, fils de Jean, dudit lieu.
- ° 30, le 29 juin 1497, obligation envers Antoine Chevalier, cellérier du chapitre, pour les décimes d'Altier, par maître Jean Rocher, notaire de Villefort, et son fidéjusseur, Pierre Malachane, del Bergonho (Altier).
- ° 31, le 30 juin 1497, obligation envers le même, pour l'arrentement des décimes de Rieurtort, par Richard Crueyse et son père, Guillaume, de Rochebelot (Rieurtort), et par Jacques Coute, d'Allenc et Antoine Robert prêtre d'Allenc.
- ° 33v°, le 2 juillet 1497, obligation envers le même cellérier, de Jean Ruet, prêtre, et Jean de Roquette, chanoine de Mende, pour l'arrentement des décimes du Born, d'Antoine Nogaret, Guillaume Cortin et Etienne Badaros, de la Rouvière, pour les décimes de la Rouvière, de Pierre Julien, clerc de Rouffiac (Saint-Bauzile), pour les

décimes du Chastelnouvel, d'Antoine Rampvier, capitaine du Chastelnouvel, et Etienne Nutrit, pour les décimes de la Fagette, de Pierre Rompo, de Mende, pour l'aire de Chabassut, de Jacques Chauce, tisserand de Mende, pour l'aire de Ciminals, de Jean Galieyre, prêtre de Mende pour l'aire des Rives, et Etienne Laurent, de Mende, pour les décimes de Brenoux.

° 38v°, le 7 juillet 1497, renonciation entre les mains du chapitre, par Jean de Grandmont, chanoine de Mende, de son autel de la chapelle de Salvanhac, en faveur de Vital Durand, prêtre bénéficiaire de Mende.

° 39, le 9 juillet 1497, arrentement des décimes d'Auroux, avec production de fidéjussion.

° 40, le même jour, arrentement des décimes d'Arzenc, suivi d'un sous-arrentement.

° 41v°, le 10 juillet 1497, prise de possession par Vital Durand, prêtre, de la chapelle de Salvanhac dont le chapitre lui a donnée la collation.

° 42, le 15 juillet 1497, sous-arrentement par Jean del Rieu, à Antoine Laurayre, de Saint-Martin-du-Born, des décimes de Colombèche et du Mazel-Chabrier.

° 43, le 20 juillet 1497, renonciation entre les mains du chapitre par Pierre Rossald le vieux, hebdomadier de Mende, de son hebdomaderie, pour un échange avec Jean de Beaucaire, d'un surplus franc de la cathédrale avec la chapelle Saint-Roch en l'église Saint-Gervais, et non un autre bénéfice. Avec renonciation par ledit Jean de Beaucaire, prêtre bénéficiaire de Mende, de son bénéfice pour l'échanger avec ledit Rossald. Suivi le même jour, de l'installation et prise de possession par l'entrée de Pierre Rossald le vieux, dans le chœur de la cathédrale, du côté de Saint-Blaise, puis de la prise de possession de l'hebdomaderie par Jean de Beaucaire (cette dernière n'est pas transcrite en ce lieu).

° 44v°, le 22 juillet 1497, contrat de mariage entre Blaise Negron, de Pelouse (La Rouvière), et Hélix, fille de Guillaume Dumas, del Monteil (Rieutort). Suivi de la quittance des biens familiaux. Avec contrat de mariage de Pierre Dumas, fils de Guillaume, de Monteil (Rieutort), et Michelle Masso, fille de Gonet Masso, du Born, et quittance des biens familiaux. Puis donation pour cause de mariage dudit Guillaume Dumas, à son fils, Pierre, de la moitié de ses biens, et l'autre moitié après sa mort, avec réserve de vie commune et usufruit.

° 49v°, le 27 juillet 1497, contrat de mariage de Pierre Pigières, fils de feu Pierre, del Monteil, à présent de Bossafol (Rieutort), et Catherine, fille de Pierre Clément défunt, du Bossafol. Avec constitution de pension par ladite Catherine et par son frère, Antoine Clément, à Françoise, leur mère. Avec association et affrèment entre lesdits Antoine Clément et Pierre Pigières. Avec transaction entre Philip Pigières, del Monteil, et son frère, ledit Pierre Pigières.

° 54, le 1er août 1497, quittance par Jean Aldin, peigneur de Mende, mari de Delphine Patot, fille de Nicolas Patot, peigneur de Mende, à sondit beau-père, de six moutons or en déduction de la dot.

° 55, le 5 août 1597, mariage entre Guillaume Constans, fils de Jean, de Saint-Martin, et Isabelle, fille de Jacques Michel, tisserand de Mende. Avec donation pour cause de mariage par le père du marié, et par Jauside, femme d'Antoine Constans, de Saint-Martin-du-Born.

° 58v°, le 18 août 1497, mariage entre maître Antoine Clapier, notaire de Mende, et Claude Atgier, veuve de Guillaume Born, défunt marchand, de Mende. La mariée se constitue en dot la dot que son défunt père, Bernard Atger, lui avait constituée par acte de Guillaume des Fonts, notaire de Mende.

° 60, le 18 août 1497, mariage entre Jean Clapier, notaire de Mende, et Valéria Born, fille de feu Guillaume Born, marchand de Mende, la mariée étant assistée de noble Pons Jordan, bourgeois de Mende, son tuteur.

° 61, le 21 août 1497, vente par Jean Vital, autrefois du Chastelnouvel, à présent de Mende, à Guillaume Pipin, du Chastelnouvel, d'une sanhe ou pré avec un champ contigus, sis au Chastelnouvel, contre dix livres tournois.

° 61v°, le 4 septembre 1497, procuration de Sobeyrane Chassanhe, fille d'Etienne, de Montagut (Albaret-le-Comtal).

° 62, le 22 septembre 1497, vente par Privat Malige, du Chastelnouvel, à Etienne Pascal, dudit lieu, d'un champ sis au Chastelnouvel.

° 63, le 30 septembre 1497, testament de Guillaume Avinhon, le vieux, de Combes (Born).

- ° 65v°, le 7 octobre 1497, bail à cheptel de Pierre Rocher, de la Salesse (Estables), qui tient d'André Vanel, de Granouillac (Saint-Amans), une jument à poil gris.
- ° 66v°, le 7 octobre 1497, quittance dotale par Antoine Salutit, de la Malène, mari de Cécile Pinharde, à Pierre Pinhard, de Granouillac (Saint-Amans).
- ° 67, le 12 octobre 1497, association de biens entre Pierre Moys, de la Fage (Saint-Etienne-du-Valdonnez), et Marguerite Robert, sa femme, de Basalgette.
- ° 68, le 16 octobre 1497, fiançailles entre Guillaume Delcros, fils de feu Pierre, du Mazel Chabrier (Born), et Cécile, fille de Guillaume Bompar, de Rochebelot (Rieutort). Puis, le même jour, fiançailles de Jacques Bompar, de Rochebelot, et de Sperte Delcros, fille de Pierre Delcros défunt, de Mazel-Chabrier. Avec quittance des biens familiaux par Sperte à son frère, Guillaume Delcros, puis quittance des biens familiaux par Cécilia Bompar à son frère Jacques Bompar, et donation pour cause de mariage par Jeanne, veuve de Guillaume Bompar, à son fils, ledit Jacques.
- ° 72, le 17 octobre 1497, obligation de Jean Polsa, de Croset Chafol (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), à maîtres Antoine et Jean Clapier, notaires de Mende, de dix livres, deux sous et six deniers, en raison de la vente de quinze palmes de tissu brunet de Bourges, trois palmes un quart de tissu rouge de Bourges, deux cannes et demi de tissu pers de Marvejols.
- ° 72v°, le 21 octobre 1497, vente par Jean Saint-Léger, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Jean de Grandmont, chanoine de Mende, d'un champ sis à Chanteruéjols. Avec promesse de revente et contrat de location.
- ° 74v°, le 28 octobre 1497, vente par Privat Donarel, d'Altayrac (Saint-Gervais), à Etienne Pascal, du Chastelnouvel, d'un champ.
- ° 75, le 28 octobre 1497, obligation de Guillaume Delcros, fils de Guillaume, du Born, et de Jacques Bompar, fils de Guillaume, de Rochebelot, envers Jean Cobe, marchand de Mende, pour l'achat de tissu.
- ° 76, le 3 novembre 1497, cession en nouvelle emphytéose par le chapitre de Mende à Pierre Rossel, de Figayroles (Castanhier), et à Etienne de Fabrèges, de Soteyran, dans la même paroisse.
- ° 77, le 6 novembre 1497, obligation d'Astorg Murat, chaussetier de Mende, envers Antoine Chevalier, cleric de Mende.
- ° 77v°, le 11 novembre 1497, quittance par Vital Crozat, de Rochebelot (Rieutort), à Pierre Crosat, del Savinha, absent, représenté par son fils, Vital, de neuf moutons or que ledit Pierre lui doit comme héritier d'Anthonie, leur mère pour la restitution de la dot constituée à ladite Anthonie Proese, veuve de feu Pierre Crozat.
- ° 78, le 14 novembre 1497, quittance par Etienne Crosat, fils de feu Jean, de Coulagne Haute (Rieutort), à présent vivant "in villa de Adde", à Richard Crozat, de Coulagne Haute.
- ° 78v°, le 15 novembre 1497, vente par Jacques et Jean Vital, et leur mère, Alaycette, du Chastelnouvel, à Jean Runel, chaussetier, fils de Guillaume, de Mende, d'un pré.
- ° 79, le 18 novembre 1497, quittance dotale par Jean Hébrard, du Born, à André Masso, dudit lieu, de neuf livres tournois, une couverture, un linceul, pour la dot constituée par feu Blaise Masso, du Born, à sa fille, Jeanne, avec ledit Hébrard, selon acte reçu par Jean Ros, notaire de Mende.
- ° 80, le 22 novembre 1497, contrat de mariage de Pierre Rodier, fils de Guillaume, de Saugière (Rieutort), et Jeanne, fille d'Etienne Fangoses, de Vitrolettes (Rieutort). Avec quittance des biens familiaux de la mariée, donation pour cause de mariage au marié.
- ° 82, le 29 novembre 1497, demande de Pierre Gisquet, fils de feu Pierre, de Changefèges (Saint-Martin-de-Balsièges), au chapitre de Mende, de lui accorder un lods. Puis procuration, le 30 novembre, par le même, en faveur de Bertrand Gismaris, prêtre, sous sacriste de Mende, pour obtenir le dit lods.
- ° 82v°, le 1er décembre 1497, requête de l'évêque de Mende.
- ° 84, le 2 décembre 1497, acte pour Jean Clavel, de Changefèges (Balsièges), qui se dit informé de la vente faite par Mondete Gisquet à Pierre Gisquet, desdits lieux, d'une pièce de terre avec une aire sise à Changefèges, contre quinze sous et pour laquelle Alamand, comme vicaire de l'évêque a accordé le lods. Lequel Clavel demande quinze sous à Gisquet.

- f° 84, le 4 décembre 1497, acte pour Bertrand Gismars, prêtre bénéficiaire de Mende, procureur de Pierre Gisquet, de Changefèges, qui se dit informé de la demande dudit Jean Clavel, et qui lui demande quinze sous.
- f° 85, le 6 décembre 1497, autre acte pour ledit Jean Clavel qui se dit informé de la demande formulée par ledit Bertrand Gismars.
- f° 85v°, le 9 décembre 1497, vente par Guillaume Rodier, de Saugières (Rieutort), à Privat Dedet, de Bragresse (Servières), à présent de Barjac, de l'usufruit d'un pré.
- f° 86, le 20 décembre 1497, vente par Etienne Tranchaceps, fils de Privat, de Chanteruéjols, à noble Jean de Grandmont, chanoine de Mende, d'un champ dit la Faysa, sis audit lieu, contre neuf livres tournois. Avec promesse de revente par l'acheteur au vendeur, puis obligation dudit Tranchaceps envers ledit Grandmont, et location par ledit Grandmont audit Tranchaceps.
- f° 89, le 21 décembre 1497, échange de possessions entre Bertrand Girbald, de Colagnet (Saint-Gervais), et Jean Mazel, fils de Jean, dudit lieu.
- f° 90v°, le 22 décembre 1497, vente par Montialoux, tisserand de Mende, à Etienne Maquari, fustier de Mende, d'un ort sis à Mende, confronté au clos de Pierre et Arnald Basalgette, bénéficiaire de Mende et du collège de Tous les Saints.
- f° 91, le 24 décembre 1497 prise de possession par Jean Sabatier, clerc, d'une choréie de la cathédrale de Mende, à laquelle il est installé par Guidon de la Panouze, bachelier ès arts, maître en théologie, protonotaire apostolique, chanoine de Mende, commis à cet effet par le chapitre de Mende.
- f° 92, le 28 décembre 1497, quittance générale de dot par Pierre Tranchaceps, du Mas à Saint-Gervais, à André Masso, fils de feu Blaise, du Born, de toute la dot constituée à sa femme, Jacoba, fille dudit feu Blaise Masso, par acte de Jean Ros, notaire de Mende.
- f° 92v°, le 9 janvier 1498 (ns), acte pour Pierre Gisquet, de Changefèges (Balsières), informé que Jean Clavel, dudit lieu, lui réclamait de l'argent alors que lui-même lui en demandait également.
- f° 93, le 13 janvier 1498 (ns), vente par Etienne Tranchaceps, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), fils de Privat, à Pierre Tranchaceps, desdits lieux, d'un pré ou un clos, appelé l'ort de las Cotz, et deux parties de deux champs, contre quatorze moutons or.
- f° 94v°, le 16 janvier 1498 (ns), comptes finaux entre Jean Galières, prêtre, ancien cellérier du chapitre de Mende, et Jean de Roquette, chanoine de Mende, et obligation du premier envers le second pour le solde, à savoir pour quatre-vingt-deux livres, trois sous et un denier tournois dus pour le reste des distributions de sa prébende.
- f° 95, le 20 janvier 1498 (ns), obligation de Jean Ruet, prêtre, et son frère, Jean Ruet, de Badaroux, envers ledit noble Jean de Roquette, pour vingt-quatre livres, huit sous et neuf deniers tournois, dus par Antoine Chevalier, cellérier du chapitre, dont les frères sont fidéjusseurs.
- f° 95v°, le 27 janvier 1498 (ns), vente par Laurent Vital, le vieux, du Chastelnouvel, de cens nus, en faveur de Pierre Strade, prêtre de Mende, chapelain de la chapelle fondée par feu Guillaume Chasot, en l'église du Chastelnouvel. Avec promesse de revente.
- f° 97, le 7 février 1498 (ns), quittance dotale par Antoine Pinhard, de Coulagne Haute à Rieutort, aux hoirs de Pierre Delcros, du Mazel Chabrier, absent, Isabelle, veuve dudit Pierre Delcros défunt, présente (dans l'intitulé la quittance est faite à Guillaume Delcros), de six livres et cinq sous tournois, constitués à Catherine Delcros, femme d'Antoine, selon acte reçu par Etienne Torrent, défunt notaire de Mende.
- f° 97v°, le 8 février 1498 (ns), engagement d'Antoine Espiard, prêtre bénéficiaire de Mende, et François Aoust, bachelier dans les deux droits du Malzieu, qui reconnaissent avoir reçu vingt-cinq livres tournois au nom de noble Artus de la Forest, bailli du Gévaudan, en déduction de ses gages, et qui promettent de les lui porter d'ici le mi-carême.
- f° 98v°, le 19 février 1498 (ns), renonciation par Jean Benedicti, prêtre bénéficiaire de Mende, chapelain de la chapelle Saint-Jean Rive d'Olt, entre les mains de Jean de Roquette, vicaire de l'évêque de Mende, de sadite chapellenie, en faveur de maître Vital Chambarut, dit Lombard, notaire. Suivi de la collation par ledit vicaire en faveur dudit Chambarut. Puis, prise de possession de son bénéfice par Chambarut.

- f° 100v°, le 20 février 1498, procuration de Pierre Chapelain, bachelier dans les deux droits, official de Mende, en faveur d'Imbert Alamand, chanoine de Mende, et Mathieu Astruc, bénéficiaire de la cathédrale, pour résigner entre les mains du chapitre sa choréie de la cathédrale pour l'échanger avec la chapelle Saint-Jean rive d'Olt, hors les murs de Mende, en faveur de Vital Chambarut. Suivi de la renonciation par le procureur de Pierre Chapelain.
- f° 102, le 20 février 1498, collation par Jean de Roquette, chanoine de Mende et d'Agen, recteur de l'église paroissial de Saint-Pierre de "Sarredi" et de son annexe Notre-Dame de "Antafagia", vicaire de l'évêque de Mende, en faveur de Pierre Chapelain, de la chapelle Saint-Jean-Évangéliste hors les murs de Mende, résignée par Vital Chambarut.
- f° 103v°, le 20 février 1498 (ns), renonciation en faveur de Jean Benedicti, prêtre bénéficiaire de Mende par ledit Pierre Chapelain, de la chapelle Saint-Jean hors les murs de Mende.
- f° 104, le 20 février 1498 (ns), prise de possession par Vital Chambarut, en présence de Guidon de la Panouze, bachelier en décret et ès arts, maître en théologie, protonotaire, chanoine de Mende, commis pour cela par Bernard de Castanis, préchantre de Mende, de sa choréie de Mende, par son installation dans le chœur, du côté de Saint-Privat.
- f° 104v°, le 22 février 1498 (ns), arrentement par Vital Chambaut, dit Lombard, greffier de la cour temporelle de Mende, à André Capdel, notaire de Mende, des revenus lui revenant de la cour temporelle, pour un an, contre neuf livres tournois.
- f° 105, le 5 mars 1498 (ns), devant Guillaume Valdin, bailli, et Philippe Chabrit, juge de la cour temporelle de Mende, protestation du chapitre de Mende contre l'évêque de Mende, à propos des droits du chapitre sur les maisons canoniales.
- f° 105v°, le 9 mars 1498 (ns), quittance dotale par Nicolas Patot, peigneur de Mende, à sa femme, Jeanne Galieyre, fille de feu Jean de Castelbouc (Prades).
- f° 106v°, le 9 mars 1498 (ns), arrentement par le chapitre de Mende, à Richard Crueyse, fils de Guillaume, de Rochebelot, des décimes pascales.
- f° 107v°, le 18 mars 1498 (ns), vente par Jacques Bolet de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Jean de Grandmont, chanoine de Mende, d'un champ sis à Chanteruéjols, contre onze moutons or. Avec promesse de revente.
- f° 109, le 23 mars 1498 (ns), renonciation entre les mains du chapitre et du vicaire de l'évêque, par François Versapuech, prêtre bénéficiaire de Mende, en faveur de Mathieu Astruc le jeune, de sa chapellenie de Saint-Privat de la Roche, pour l'échanger avec un surplis de la cathédrale de Mende. Puis, le même jour, renonciation dudit Astruc en faveur dudit Versapuech, de son surplis de la cathédrale. Suivis de la prise de possession de leurs bénéfices par Astruc et Versapuech.
- f° 111, "Hic mutatur annus et computatur millesimus IIIc nonagesimus octavius".
- f° 111v°, le 31 mars 1498, échange de biens entre Barthélémy Delranc, du Ranc (Saint-Amans), et Antoine Delranc, de Contayres (Saint-Gal).
- f° 113, le 31 mars 1498, vente de cens nus par Vital et Jean Vinhole, père et fils, du Born, à François Sarrazin, prêtre et curé du lieu. Avec promesse de revente.
- f° 113v°, le 31 mars 1498, sous-arrentement à Jean Chalvet, dit Carrelli, d'Altier (Saint-Jean-la-Fouillouse), par Richard Crueyze, de Rochebelot, fermier des décimes pascales du chapitre, des décimes d'Auroux.
- f° 114, le 31 mars 1498, vente de cens nus audit François Sarrazin, curé du Born, par Jean Marco, du Mazel-Chabrier. Avec promesse de revente.
- f° 115v°, le 5 avril 1498, arrentement par Guidon de la Panouze, prieur de Lanuéjols, chanoine de Mende, à Pierre Martin, bachelier dans les deux droits, Jean Caylar, hôte de Quézac, Jean Gelade, hôte de Molines (Ispagnac), du pré et de l'aire dudit prieuré, pour trois ans, à 240 livres tournois pour chaque année.
- f° 116v°, le 6 avril 1498, vente par Jean Jausoyn, de Saint-Amans, tant pour lui que pour son fils, autre Jean, à Bartholomé Martin, de Coulagnette (Saint-Amans), d'une partie de champ.

- ° 117v°, le 7 avril 1498, vente par Pierre Delranc, de Contayres (Saint-Gal), à Vital Maynier, dudit lieu, d'un champ nommé la "Sanha Sobeyrana", sis audit lieu.
- ° 118v°, le 14 avril 1498, délibération des clercs de la cathédrale de Mende qui ordonnent que Guidon de la Panouze, chanoine, au nom des clercs, et Guillaume Richard, prêtre, ouvrier de l'église, aient le pouvoir, avec ceux commis par la plèbe de la cité de Mende, d'ouvrir et de fermer le portail de la cité de Mende, avec les clés, et de faire garder le portail.
- ° 119v°, le 21 avril 1498, vente par Jacques Vital, dit Casays, du Chastelnouvel, à Jean Runel, chaussetier de Mende, d'un bois et d'une partie d'un ort.
- ° 120v°, le 28 avril 1498, quittance dotale par Guillaume Rodier le vieux, de Saugères (Rieutort), à Etienne Fangoses, de Vitrolettes (Rieutort), de 12 livres tournois en déduction de la dot de Jeanné, fille d'Etienne, femme de Pierre Rodier, fils dudit Guillaume.
- ° 121, le 28 avril 1498, testament de Guillaume Rodier le vieux, de Saugères, qui adresse des legs à Pierre Rodier, son frère, Julien Rodier, Catherine Rodier, sa sœur, Cécile, sa sœur, Philippe, sa sœur, Cénote, sa fille, à Françoise, sa femme, et qui nomme héritier universel son fils, Pierre Rodier. Il nomme exécuteurs testamentaires Etienne Fangoses, de Vitrolettes, et Pierre Avinhon, de Salesse (Rieutort).
- ° 123v°, le 28 avril 1498, quittance par Guillaume Rodier le vieux, à Catherine Palsat, de Géraldes (Arzenc), fille de feu Antoine Palsat.
- ° 124, le 30 avril 1498, donation par François Pages, prêtre de Serre (Peyrefiche), à Lucie Pages, fille de Vital Pages, dudit lieu, en raison de ses services, d'un étage ou planchat de maison sis à Mende, au pan d'Auriac.
- ° 125, le 2 mai 1498, testament de François Sarrazin, prêtre et curé du Born, qui élit sépulture au cimetière de Saint-Jean du Born, et qui lègue à son oncle, Gonet Sarrazin, prêtre, bachelier en décret, ancien curé du Born, deux setiers de seigle de cens nus, et trente moutons or. Puis il adresse des legs à Jacques Sarrazin, son frère, Jeanne, sa sœur, femme de Guillaume Garin, du Born, et il nomme héritière universelle Catherine Sarrazin, sa mère.
- ° 127v°, le 3 mai 1498, vente par Pierre Bonald, de Ponges (Rieutort), à Jean de Roquette, chanoine de Mende, de bois de charpente.
- ° 128v°, le 4 mai 1498, licence donnée par les chanoines aux bénéficiers de la cathédrale de Mende de nommer Jean Filhol, pour qu'il présente Jean Garnier à la chapelle fondée par Pierre Genestière, prêtre de Chaudeyrac, en l'église de Chaudeyrac, sur l'autel des saints Ferréol, Fabian et Sébastien.
- ° 130, le 11 mai 1498, renonciation entre les mains du chapitre, par Arnald Basalguette, prêtre bénéficiers de Mende, procureur d'Etienne Atger, prêtre bénéficiers de Mende, du surplis que Atger a, et cela pour l'échanger en faveur de Pierre Atger, bachelier en décret.
- ° 130v°, le 11 mai 1498, requête et protestation du chapitre de Mende, à propos de la grande messe dite en l'église dont le service revient aux céroféraires.
- ° 131, le 11 Mai 1498, procuration du chapitre de Mende qui est en procès devant l'official de Mende contre Jean Ayglin et Jean Bertin, céroféraire de la cathédrale.
- ° 131v°, le 11 mai 1498, substitution par Guidon de la Panouze, Pons Atger et Ymbert Alamand, chanoines et procureurs du chapitre, en faveur de Philippe Chabrit et Pierre Martin, bachelier ès lois, en qualité de procureurs.
- ° 132, le 15 mai 1498, ratification d'un arrentement fait par Guidon de la Panouze.
- ° 133, le 18 mai 1498, renonciation par Pierre del Trève, prêtre bénéficiers de Mende, chapelain de la chapelle dite Alfagas, fondée par feu Pierre Fagas, défunt bourgeois de Mende, avec l'accord de Jean Melzac, prieur de la Croix, de ladite chapelle, en faveur de Jean Batut, clerc de Mostuéjols, diocèse de Rodez, et cela entre les mains d'Etienne Bertin, recteur de Saint-Gervais. Avec collation en faveur dudit Batut, le même jour.
- ° 134v°, le 19 mai 1498, licence par le chapitre de Mende et les bénéficiers de la cathédrale, audit Pierre del Trève, pour résigner sa chapelle Saint-Jean Evangéliste, saints Restituti et Frézal évêque, fondée en l'église Saint-Pierre, en faveur de Jean Batut, clerc de Mostuéjols. Puis renonciation en faveur dudit Batut le même jour.

- ° 136, le 19 mai 1498, vente par Pierre Marco, dit Martin le jeune, de Saint-Martin du Born, à Etienne Fabri, de Colombèche (Born), de l'usufruit d'un pré.
- ° 137, le 19 mai 1498, vente par Jean Rocher le vieux, de Freg-Viala (Estables), à Guillaume Tichit, fils de feu Jean, dudit lieu, d'une maison de haut en bas, sise audit lieu. Avec obligation dudit Tichit envers ledit Rocher.
- ° 138v°, le 21 mai 1498, procuration de Pierre Basalguette, prêtre bénéficiaire de Mende, du collège de Tous les Saints, en faveur de Guillaume de Grandmont, chanoine de Mende, pour résigner sa chapelle du collège de Tous les Saints entre les mains de l'évêque et du chapitre de Mende, pour l'échanger avec la chapelle Saint-Barthélemy, fondée en l'église Saint-Gervais, et cela en faveur de Pierre Desfontes, clerc. Puis, le même jour, renonciation de ladite chapellenie par ledit procureur, suivie le 22 mai de la prise de possession par ledit Pierre Desfontes.
- ° 140, le 25 mai 1498, reconnaissance par Guillaume Agulhon, de Quézac, tant pour lui qu'au nom d'Astruge de Saint-Pierre, sa femme, comme légataire d'Antoine Valmale, chanoine de Quézac, au chapitre de Mende, pour une part de champ sis à Quézac que ledit Antoine Valmale avait acquis de Guillaume Meynard, de Quézac, selon acte reçu par maître Jacques Mourgue.
- ° 141, le 31 mai 1498, obligation de Jean Chabrit, prêtre bénéficiaire de Mende, et Etienne et Vital Chabrit, notaires de Mende, envers Jean de Roquette, chanoine de Mende, pour quarante-cinq livres tournois.
- ° 142, le 31 Mai 1498, vente d'usufruit par Jean Chabrit, prêtre, maîtres Etienne et Vital Chabrit, notaires, à Jean de Roquette.
- ° 143, le 31 Mai 1498, quittance par maître Simon Chabrit, notaire de Mende, à maître Jean, Etienne et Vital Chabrit, notaires, frères, de quarante-cinq livres tournois que lesdits Jean, Etienne et Vital Chabrit lui doivent.
- ° 143v°, le 1er juin 1498, collation par Pierre Baldos et Guillaume Garcin, plus vieux hebdomadiers de la cathédrale, auxquels revient l'institution ou collation à la chapelle fondée par Cébélie Mosseyra, de Bramonas, laquelle est vacante par la résignation faite par Etienne Vayssote, prêtre bénéficiaire de Mende, et sur présentation d'Etienne Bertin, recteur de Saint-Gervais, auquel le patronage revient après legs par Guillaume Vayssote, tisserand de Mende, et qui a donc présenté Jean Vital, clerc, fils de feu Guillaume Vital, de Mende, neveu dudit feu Etienne Vayssote.
- ° 145, le 2 juin 1498, reconnaissances au chapitre de Mende par Jacques Nègre, tisserand de Mende, et le 5 juin par Vital Meynier, de Contrayres (Saint-Amans).
- ° 146v° le 8 juin 1498, déclaration devant le chapitre de Mende par d'Hélie de Chateaufort, chanoine de Mende, qui expose au chapitre que Jean Teyssier, dit Finet, sergent royal, l'a informé qu'à l'instance des chanoines prêtres, il est ajourné devant la cour du parlement de Toulouse dans une procédure entre les chanoines prêtres de Mende et les autres chanoines qui ne sont pas parvenus aux ordres sacrés. Il les informe qu'il doit le jour présent se rendre à Saint-Flour pour parvenir aux ordres sacrés, et il déclare avoir lu une bulle du pape Urbain mentionnant que les chanoines qui ne sont pas parvenus aux ordres sacrés n'ont pas voix au chapitre, ni de recevoir les fruits de leur prébende, et qu'il renonce alors à toute demande et supplie le chapitre de renoncer au procès.
- ° 147v°, le 13 juin 1498, vente par Jean Latgier, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Jean de Grandmont, chanoine de Mende.
- ° 148v°, le 14 juin 1498, contrat de mariage entre Richard Pigières, de Monteil (Rieutort), et Marguerite, fille d'Antoine Dumas, d'Altayrac (Saint-Gervais). Ledit Antoine Dumas, père de la mariée, et Barthélémy Malassanhe, gendre d'Antoine, constituent en dot quarante-cinq livres tournois, deux robes, deux couvertures, et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée.
- ° 150v°, le 14 juin 1498, transaction entre Richard Pigières, de Monteil (Rieutort), et Philippe Pigières, dudit lieu, sur ce que Richard demande pour ses droits familiaux et legs cinquante livres tournois audit Philippe qui dit que la borie de son défunt père était de peu de valeur.
- ° 151, le 15 juin 1498, insinuation par le chapitre de Mende, à la demande d'Etienne Bodet, prêtre bénéficiaire de la cathédrale et du collège de Tous les Saints, procureur de maître Antoine Aurnour, clerc du diocèse de Rodez, de lettres de nomination.

- f° 153v°, le 15 juin 1498, réunion du chapitre de Mende qui décident de conférer la prébende vacante après la mort de Pons Pouget.
- f° 154v°, le 17 juin 1498, arrentement des décimes pascales du Colet à André Paulet.
- f° 155, le 21 juin 1498, protestation devant le chapitre de Mende.
- f° 156, le 23 juin 1498, vente par Pons Cros, marchand de Mende, à Pierre Doladilhe, bastier de Mende, d'un ort sis au faubourg.
- f° 156v°, le 23 juin 1498, requête de Jean Vincent de Folderat, chanoine de Mende, qui requiert le chapitre et le vicaire de l'évêque de le pourvoir d'une maison selon les statuts. Le chapitre répond qu'il y en a une de libre qui fut il y a vingt-cinq ans à Pons Jordan, défunt chanoine, et après sa mort à noble Guillaume de Romeygre, dit de Pruneyroles, puis à Pierre de Montclar, dit Louperia, puis audit Pons Pouget, défunt chanoine.
- f° 158, le 23 juin 1498, prise de possession de son canonicat par ledit maître Jean Vincent de Folderat, bachelier en décret, selon la collation qu'il a reçue par acte de Guillaume Pichon, notaire, et moi notaire. Puis obligation dudit chanoine envers le chapitre pour une chape canoniale qu'il doit selon les statuts.
- f° 160, le 24 juin 1498, arrentement des décimes de la Malène.
- f° 161, le 26 juin 1498, arrentement par Astorg de Cénaret, licencié en décret, prévôt de Mende, de l'aire d'Altayrac, de celle de Mejan.
- f° 162v°, le 29 juin 1498, arrentement des décimes d'Allenc.
- f° 164, le 29 juin 1498, obligation de Guillaume Peytavin, prêtre, d'Allenc, comme principal, et Jacques Court, du Mazel (Allenc), son fidéjusseur, de trente-sept setiers de céréales, mesure de Châteauneuf-de-Randon, pour l'arrentement des décimes pascales de l'aire d'Arzalier (Allenc).
- f° 164v°, le 29 juin 1498, autre arrentement de décimes.
- f° 165, le 29 juin 1498, arrentement des décimes d'Altarel.
- f° 165v°, le 29 juin 1498, arrentement des décimes de l'aire de Las Barbalhas.
- f° 166, le 29 juin 1498, arrentement des décimes de Gorgons.
- f° 166v°, le 29 juin 1498, autre arrentement de décimes.
- f° 167, le 29 juin 1498, arrentement des décimes de l'aire de Varines.
- f° 167v°, le 29 juin 1498, arrentement des décimes de Beyrac.
- f° 168, le 29 juin 1498, arrentement des décimes de Laubert.
- f° 168v°, le 29 juin 1498, obligation de messire Barthélémy Raynoard envers le cellérier du chapitre.
- f° 168v°, le 29 juin 1498, arrentement des décimes d'Altier.
- f° 169v°, le 29 juin 1498, arrentement de décimes.
- f° 170, le 30 juin 1498, arrentement des décimes de Rieutort.
- f° 171, le 30 juin 1498, obligation d'Antoine Chaldoreilhe, prêtre de Rieutort, envers le cellérier du chapitre.
- f° 171, le 1er juillet 1498, arrentement par le chapitre de Mende.
- f° 172, le 1er juillet 1498, autre arrentement du chapitre.
- f° 173, le 1er juillet 1498, deux autres arrentements de décimes du chapitre.

- f° 173v°, le 1er juillet 1498, obligation de Jacques Peytavin, hôte de Mende, comme principal, et Thomas Seguin, de Mende, son fidéjusseur, envers le chapitre de Mende, pour cinquante-huit setiers de seigle pour l'arrentement des décimes de l'aire du Mas.
- f° 174, le 1er juillet 1498, arrentement de décimes.
- f° 174°, le 1er juillet 1498, autre arrentement de décimes du chapitre à Antoine Rampvier, capitaine du Chastelnouvel.
- f° 175, le 4 juillet 1498, procuration du chapitre de Mende à Astorg Dedomps, bachelier dans les deux droits de Mende, pour les représenter dans tous procès, tant civils que criminels, et pour toutes leurs affaires.
- f° 178, le 4 juillet 1498, licence donnée par le chapitre de Mende et le clergé cathédral, à Pierre Sarrazin, bachelier dans les deux droits, chanoine de Quézac, curé de Cubières, pour résigner en faveur d'autre Pierre Sarrazin, cleric, son neveu, sadite cure.
- f° 179, le 8 juillet 1498, arrentement des décimes d'Auroux à noble Pierre Mercier, dit de Malaval, de la paroisse d'Auroux.
- f° 180, le 8 juillet 1498, arrentement des décimes d'Arzenc.
- f° 180°, le 14 juillet 1498, licence donnée par la communauté des prêtres de la cathédrale, à Jean Galières, prêtre, curé de Fraissinet-de-Fourques, pour résigner sa cure en faveur de Pierre Atger, étudiant à Toulouse, en échange d'un surplis de la cathédrale de Mende. Puis résignation par Pons Atger, chanoine de Mende, comme procureur dudit maître Pierre Atgier, son frère, d'un surplis de la cathédrale en faveur de Jean Galières. Avec prise de possession dudit surplis par Galières.
- f° 182, le 14 juillet 1498, transmission par le chapitre de Mende à maître Guillaume Gayard, de l'administration des céroféraires de la cathédrale de Mende.
- f° 183, le 16 juillet 1498, obligation de Bouchet, boucher de Mende, envers Ymbert Alamand, chanoine de Mende.
- f° 184v°, le 25 juillet 1498, renonciation par Arnald Basalgette, prêtre bénéficiaire de Mende et du collège de Tous les Saints, comme procureur de Jean Caylar, prêtre bénéficiaire de Mende, du surplis dudit Caylar, en faveur d'Antoine Pontier. Avec prise de possession par ledit Pontier.
- f° 185v°, le 30 juillet 1498, reconnaissance au chapitre de Tours par Jeannette Bonaffe, de Folherate.
- f° 186v°, le 3 août 1498, obligation de Pierre Privat, de Mende, envers noble Jean de Roquette, chanoine.
- f° 187v°, le 6 août 1498, nomination par le chapitre de Mende, de Pierre Bastide, cleric du Grand-Viala (La Chaze), comme cellérier.
- f° 191v°, le 11 août 1498, testament de Guillaume Colonhon de Molhet (Rieutort), qui adresse des legs à Catherine, sa fille, Guillauma, sa femme, et qui nomme héritier universel Robert Colonhon, son fils (incomplètement numérisé).
- f° 193, (le premier feuillet n'est pas numérisé), testament de Jean Jouvenel, de Saint-Gervais, qui nomme héritière universelle sa fille, Isabelle, et qui lui substitue tout enfant à naître de sa femme, Catherine
- f° 195, le 18 août 1498, mariage entre Pierre Portas, fils de Guillaume, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), et Hélix Arzalière, fille de Pierre le vieux, du Born. Avec quittance des biens familiaux par la mariée.
- f° 196v°, le 18 août 1498, obligation de Richard Crueyze, de Rochebelot, envers Jean de Roquette, chanoine.
- f° 197, le 18 août 1498, quittance par Jean de Roquette, chanoine de Mende, à Antoine Chevalier, cleric, autrefois cellérier du chapitre de Mende.
- f° 198, le 21 août 1498, testament de Catherine, femme de Jean Jouvenel, du Chastelnouvel, qui adresse des legs à Hélix, fille de Jean Pissavel défunt de Mende, à Asperges Bodet, tisserand de Mende son frère, à Françoise, sa sœur, et qui nomme héritière, sa fille, Isabelle, et veut que son mari, ledit Jean Jouvenel soit usufruitier de ses biens. Suivi d'un codicille, le même jour dudit Jean Jouvenel. Avec une transaction entre Jean Jouvenel le vieux, fils de feu Guillaume, d'une part, et Antoine Jouvenel, tous deux du Chastelnouvel.

- f° 202v°, le 24 août 1498, échange de biens entre Jean David et Guillaume More, de Saint-Gal, comme procureurs des hommes de Saint-Gal, d'une part, et Pierre Maynier, dudit lieu, tant pour lui que pour Antoine Molto, dudit lieu.
- f° 204, le 26 août 1498, inventaire des meubles que le chapitre de Mende a remis à maître Guillaume Gayard, maître des céroféraires de la cathédrale.
- f° 204v°, le 1er septembre 1498, renonciation entre les mains de Jean de Roquette, vicaire de l'évêque, et Jean de Grandmont, commis par le chapitre, par messire Mathieu Astruc le jeune, de son autel ou chapelle Saint-Etienne, avec le surplis qui est son annexe, et cela pour l'échanger avec Claude Fabri, prêtre, chapelain de Tous les Saints, et ledit Fabri renonce en même temps à son bénéfice.
- f° 205, le 1er septembre 1498, commission du chapitre en faveur de Pons Atger, chanoine.
- f° 205v°, le 1er septembre 1498, prise de possession par Mathieu Astruc jeune, prêtre, de sa choréie de la cathédrale, avec installation dans le cœur du côté de Saint-Blaise, puis prise de possession de sa choréie, par Claude Fabri, qui est également installé du côté de Saint-Blaise
- f° 206, le 11 septembre 1498, procuration de Charles de Grandmont, en faveur de Guillaume de Grandmont, son frère, chanoine de Mende, pour renoncer entre les mains du chapitre, à sa choréie ou surplis, et cela en faveur de Guillaume Maron, prêtre. Suivi de la résignation dudit surplis en faveur de Guillaume Maron, puis, le 13 septembre, prise de possession par ledit Maron, dudit surplis.
- f° 207v°, le 24 septembre 1498, échange de biens entre Etienne Polverel, meunier de la Malène, et Jean Vernède, dudit lieu.
- f° 208°, le 29 septembre 1498, vente de cens nus par Etienne Constans le vieux, du Chastelnouvel, à Pierre Strade, chapelain de la chapelle fondée par feu Guillaume Chasot, du Chastelnouvel. Avec promesse de revente.
- f° 210, le 29 septembre 1498, mariage entre Etienne Vital, dit Félix, fils de feu Jean, du Chastelnouvel, et Marguerite Chaldaureille fille de feu Jean de Colagne-Basse (Rieutort), avec dot constituée par Pierre Chaldoreille, frère de la mariée, qui lui donne la dot qui lui avait été constituée lors de son mariage avec feu Jean Badaros, selon acte reçu par Vital de Recoules, notaire. Puis constitution de pension ou donation par le fiancé à sa future femme.
- f° 211v°, le 30 septembre 1498, appel devant Bertrand Gismars, prêtre, lieutenant de Pierre Chapelain, official de Mende, d'Ymbert Alamand, chanoine de Mende, comme procureur de Jean de Roquette, chanoine de Mende.
- f° 212v°, le 10 octobre 1498, procuration de Jean Fabri, carrier, de Chezolèse (paroisse de Saint-Just, diocèse de Saint-Flour), pour lever cinq livres et cinq sous tournois que lui doit Guillaume Durand, carrier de Mende.
- f° 213, le 19 octobre 1498, pacte entre Jean Cobe, marchand de Mende, et Bernard Galop, pelletier de Mende.
- f° 214v°, le 29 octobre 1498, publication par l'official de Mende, Pierre Chapelain, du testament de Vital Tuffier, prêtre, défunt curé de Saint-Pierre-le-Vieux, reçu le 2 février 1494, par Louis Auriant, notaire public.
- f° 215v°, le 31 octobre 1498, mariage entre Jean Raschas, fils de feu Pons, de Saint-Martin du Born, et Françoise, fille de feu Pierre Tichit, du Born, avec constitution de dot par Jean Tichit, du Born, frère de la mariée. Puis quittance des biens familiaux par la mariée, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq.
- f° 217, le 4 novembre 1498, quittance dotale générale par Privat Arnald, de Meyrueis, diocèse de Nîmes, comme mari de Catherine Vimenet, fille de feu Pierre, boucher de Mende, à Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier, de toute la dot constituée à feu Agnès Malassanhon, femme duit Vimenet, selon acte de feu Etienne Torrent, notaire.
- f° 218, le 5 novembre 1498, vente de cens nus par Etienne Avinon, de Colanhet (Saint-Gervais), à l'œuvre de l'église Saint-Dominique du Chastelnouvel. Avec promesse de revente.
- f° 219v°, le 10 novembre 1498, quittance dotale par Jean Gordon, tisserand, fils de Pierre, de Mende, mari d'Astruge Monteil, à Gonette Monteil, femme de Pierre Yssartil, hôte de Mende.

- ° 220, le 21 novembre 1498, vente de cens nus par Pierre Marquo le vieux, de Saint-Martin du Born, au curé et à l'œuvre de l'église de Saint-Jean du Born. Avec promesse de revente.
- ° 221v°, le 21 novembre 1498, vente de cens nus par Guillaume Marquo le vieux, de Saint-Martin du Born, au curé et à l'œuvre de la paroisse. Avec promesse de rente.
- ° 223, le 21 novembre 1498, obligation de Jean Pascal, fils de Jean, de Saint-Martin du Born, envers Guillaume et Pierre Marquo, frères, dudit lieu.
- ° 223v°, le 27 novembre 1498, quittance par Pierre Colonh, de Malasssanhe (Rieutort), à Pierre Raschas, de Saint-Martin, de treize livres tournois en restitution de la dot autrefois constituée audit Pierre Raschas, et Pons Raschas, avec Astruge et Jeanne Colonh, selon acte de Jean Toppel, notaire de Mende.
- ° 224, le 29 novembre 1498, vente par Alari Dumond et sa femme, Gabrielle Grasset, de Pontvert (Frutgères), à Mathieu Astruc le vieux, prêtre bénéficiaire de Mende, d'un ort sis au faubourg de Mende, terroir de la Vabre.
- ° 224v°, le 29 novembre 1498, nomination ou élection par le chapitre de Mende du vicaire ou secondaire de Saint-Léger-de-Peyre, après la vacance résultant de la mort de messire Jean Muret, et qui nomme André Chapsier, prêtre bénéficiaire de Mende et bachelier en décrets. Suivi d'une commission pour donner la collation, puis d'une procuration d'Astorg de Cénaret, chanoine de Mende et prévôt de la cathédrale.
- ° 229, le 12 décembre 1498, revente à Garin Dumond, marchand de Mende, de sept livres tournois de cens qu'avait autrefois vendus Pierre Dumond, défunt marchand de Mende, à la chapelle fondée par feu Pierre Cevenier, défunt notaire de Mende. Avec vente, d'un même cens nus à ladite chapelle par Pierre Vinhol, tisserand de Mende, fils de feu Jean, et promesse de revente.
- ° 233, le 29 novembre 1498, quittance des biens familiaux par Gonet Sarrazin, bachelier en décret du Born, à Jacques Sarrazin, du Croset (Rimeize), son neveu, et cela par amour cordial, de tous les droits dans les biens qui furent à feu Antoine Sarrazin, défunt père dudit Gonet. Avec constitution de pension par François Sarrazin, curé du Born, en faveur de son oncle, ledit Gonet qui, il y a douze ans environ avait renoncé en sa faveur à ladite cure du Born.
- ° 235v°, le 15 janvier 1499 (ns), compromis entre le chapitre de Mende et Jean Galieyre, prêtre, cellérier du chapitre, d'une part, et Antoine Chevalier, clerc de Mende, autrefois cellérier, qui sont en procès devant le présidial de Nîmes.
- ° 237, le 15 janvier 1499 (ns), obligation de Pierre Bonald, de Ponges (Rieutort), envers Jean de Roquette, chanoine de Mende.
- ° 237v°, le 17 janvier 1499 (ns), vente par Laurent, du Chastelnouvel, et Pierre Crosat, tant pour lui que sa femme, Catherine, à Privat Constans et Etienne Fabri, de Colombèche (Born), d'un chasal sis dans le château du Chastelnouvel.
- ° 238v°, le 19 janvier 1499 (ns), obligation de Jean Molin, dit Palet, et Durand Molin, dit Palet, d'Arzenc, envers noble Jean de Roquette, chanoine de Mende.
- ° 240, le 19 janvier 1499 (ns), quittance dotale par Jacques Bompar, de Rochebelot (Rieutort), à Guillaume Delcros le vieux, du Mazel-Chabrier (Born), de neuf livres tournois, une vache et trois brebis en diminution de la dot autrefois constituée par ledit Delcros à Esperte Delcros, sa sœur, avec ledit Bompars.
- ° 240v°, le 22 janvier 1499 (ns), vente à Jean Malgoyres, de Chabrit, par Michel Chaular, de Méjantel (Barjac), avec promesse de revente.
- ° 243, le 26 janvier 1499 (ns), vente par Pierre Vital, fils de feu Pierre, de Rouffiac (Saint-Bauzile), à Pierre Fournier, de Gerbal (Saint-Bauzile), de l'usufruit d'un pré sis à Rouffiac.
- ° 244, le 26 janvier 1499 (ns), vente par Etienne Crosat, de Colagne Haute, fils de Jean, à Etienne Avinhon, tailleur de Saint-Martin, de l'usufruit d'un pré.
- ° 245, le 1er février 1499 (ns), quittance dotale par Astorg Tremolet, et sa femme, Catherine, tant en leur nom qu'au nom de Delphine Tremolet, à Privat Dedet, de Cénaret (Barjac), de cinquante-deux moutons or, en déduction de cent vingt moutons or que ledit Dedet doit apporter dans les biens des Trémolets, selon son contrat de mariage avec Delphine.

- f° 246, le 11 février 1499 (ns), procuration de Raymond Tranchaceps, de Chanteruéjols, en faveur de Guillaume Clapier, Jean Troppel, Jean Julien, notaires de Mende, pour recevoir le lods pour un clos acquis de Jean Saint-Léger, selon acte de Guillaume Clapier, notaire de Mende.
- f° 246v°, le 21 février 1499 (ns), vente par Jean Molto, hôte de Mende, à Etienne Bertin le vieux, pareur de draps de Mende, d'un pré.
- f° 247v°, le 21 février 1499 (ns), vente par Etienne Bertin et son fils, à Jean Reboul, de Mende, d'un bien sis au faubourg de Mende.
- f° 248, le 22 février 1499 (ns), présentation au chapitre de Mende par Jacques Pons, bailli nouveau de la communauté des prêtres de Mende, Pierre Baldos, Guillaume Garcin, hebdomadiers, Bertrand Gismars, sous-sacriste, Pierre Ros le jeune, André Chapsier et Vital Chalvel, prêtres bénéficiers de la cathédrale, qui informent le chapitre que feu maître Vital Jourdan, bachelier ès lois, procureur en la cour du parlement de Toulouse, a fondé une messe quotidienne et donne pour cela mille florins or (à quinze sous), et demande au chapitre de l'accepter. Le chapitre proteste et répond que c'est contraire aux rites anciens de ladite église.
- f° 249v°, le 26 février 1499 (ns), obligation de Guillaume Bouchet, dit Salier, boucher de Mende, envers noble Jean de Roquette, chanoine de Mende.
- f° 250, arrentement de décimes pascales du chapitre, le 1er mars 1499 (ns), avec plusieurs sous-arrentements.
- f° 254, le 6 mars 1499 (ns), présentation d'une requête devant le chapitre de Mende par Jean Destructis, dit Ayglin, clerc de Mende, qui demande à être placé dans l'office de céroféraire de la cathédrale de Mende. Avec obligation d'Etienne Destructis, père dudit Jean, qui se constitue fidéjusseur de son fils. Puis renonciation dudit Jean Destructis et obligation dudit Jean Destructis pour six florins or pour les frais de collation à la chorérie de la cathédrale que le chapitre de Mende lui a consentie. Puis, prise de possession par ledit Jean Destructis de son surplis de chorier de la cathédrale et installation dans le chœur, du côté de Saint-Privat.
- f° 256v°, le 12 mars 1499 (ns), obligation de Guillaume Bouchet, dit Salier, de Mende, envers noble Jean de Roquette, chanoine de Mende.
- f° 257v°, le 12 mars 1499 (ns), obligation de Pierre du Bruelh, hôte de Mende, envers Jean de Roquette, chanoine de Mende.
- f° 258v°, le 27 mars 1499, testament d'Alaycette, veuve de Pierre Pascal, du Chastelnouvel, qui adresse un legs à Vital Pascal, son fils, et nomme héritier universel, son fils, Etienne Pascal, auquel elle substitue le susdit Vital, son fils, puis Etienne Vital, dit Félis, son neveu. Elle nomme exécuteur testamentaire, Etienne Vital, dit Bathaille, du Chastelnouvel.
- f° 259v°, le 6 avril 1499, mariage de Jean Pipin le jeune, fils de feu Jacques, de Villeneuve (Saint-Gervais), et Jeanne Bestion, fille de Jacques, de Fangette (Rieutort). Avec quittance des biens familiaux par la mariée.
- f° 261v°, le 8 avril 1499, ratification d'acte en faveur de Privat Constans et Etienne Fabri, de Colombèche, par Catherine, femme de Pierre Crosat, du Chastelnouvel.
- f° 263, le 13 avril 1499, fidéjussion en faveur de Richard Crueyse, pour un arrentement de décimes pascales.
- f° 264, le 13 avril 1499, compromis entre le chapitre de Mende et Jean Galières, cellérier du chapitre.